VILLE DE
DUNHAM

AVIS PUBLIC

- MODIFIÉ -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, greffier adjoint, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

QU'un avis public a été publié le 9 décembre 2021 portant sur la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Dunham prévue pour le mardi 21 décembre 2021, à 19 h 30 ;

QU'à la suite de cet avis public, une modification quant à la date et l'heure de la séance extraordinaire a eu lieu. La séance extraordinaire du conseil de la Ville de Dunham est désormais prévue pour le lundi 20 décembre 2021, à 18 h 30 ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Ville ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier pourront être consultés au bureau de la Ville aux heures d'ouverture après leur dépôt, dès le 22 décembre 2021.

Donné à Dunham, ce 13 décembre 2021.

Maxime Boissonneault, **Adm.A, CRHA, OMA, DMA**
Greffier adjoint